

Votre Contact

Services GSC Affiliations

Tél. : 01 70 96 75 00

Courriel : gscaffiliations@gan.fr

Références :**T00054 / 89007386900012**

(à rappeler dans toute correspondance)

MENAGE ET SERVICES

MME PINEAU SANDRINE

24 RUE GUSTAVE LARROUMET

46000 CAHORS

Personnel et ConfidentielAVIS D'ECHEANCE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du détail de votre cotisation pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 selon le détail ci-dessous.

NOM Prénom	Indemnité totale souscrite	Durée d'indemnisation	Période de Garanties	Cotisation
PINEAU SANDRINE	29700,00	12 mois	01/01/2025 au 31/12/2025	1 233,21 €
Taxe	Taxe sur les Conventions d'assurances (9 %)			110,99 €
Montant total TTC				1 344,20 €

Le montant total de la cotisation TTC restant dû pour l'année en cours est de 1 344,20 euros.

Vous avez choisi de régler votre cotisation de façon trimestrielle et par prélèvement bancaire conformément à l'échéancier détaillé ci-après.

Le prélèvement sera effectué sur le compte de l'entreprise dont les coordonnées bancaires sont : XX XX XXXXX XXXXX XXXXXX65133 XX.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cet avis d'échéance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nanterre, le 13 janvier 2025

Pour les assureurs,
Christian DELORME

Directeur Assurances



ECHEANCIER DU CONTRAT T00054

La cotisation globale du contrat sera prélevée conformément à l'échéancier suivant :

Période	Montant échéance	Date de Prélèvement
Janvier 2025	336,02 €	21/02/2025
Avril 2025	336,06 €	21/04/2025
Juillet 2025	336,06 €	21/07/2025
Octobre 2025	336,06 €	21/10/2025

Le montant annuel tient compte de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (TCA) en vigueur (9 % : 110,99 euros en 2025), du fractionnement de paiement de la cotisation choisi (trimestriel : 0,00 euros en 2025).

Nous vous rappelons que le montant d'indemnité choisi ne peut excéder 80 % du dernier revenu net imposable.